

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 23 mai 2025 :

62 points à l'ordre du jour.

PLUi, SCOTERS, mobilités, collecte des déchets, innovation, politique de la ville... : un conseil qui reflète l'étendue du champs d'action de l'Eurométropole.

En premier lieu, le conseil a approuvé l'évolution de plusieurs documents d'urbanisme : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces documents encadrent, chacun à leur échelle, l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire. Ils évoluent régulièrement pour intégrer de nouvelles priorités, notamment environnementales, sociales ou économiques et participent d'un même mouvement : celui d'un urbanisme sobre, résilient et mieux ajusté aux réalités locales.

Le conseil a également approuvé la généralisation de la collecte sélective en porte à porte dans les communes de moins de 10 000 habitants de l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, l'Eurométropole s'engage dans une refonte de la gestion des déchets visant à améliorer les performances de collecte et à optimiser la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique Zéro déchet 2021-2026.

En matière de mobilités, le conseil a voté en faveur du projet d'achèvement de l'aménagement du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) sur la M351 et la M35 et la réalisation du nœud multimodal des Forges. L'opération globale du TSPO a pour vocation de requalifier l'axe entre Wasselonne et Strasbourg pour les cars express avec l'aménagement de voies réservées dans les deux sens de circulation. L'aménagement de la dernière section doit permettre de relier Hautepierre à l'échangeur de Cronenbourg et la place des Halles.

Également dans le domaine des mobilités, et afin de développer les pratiques d'intermodalité et simplifier l'expérience voyageurs dans les transports collectifs, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place depuis plusieurs années des conventions tarifaires avec d'autres autorités organisatrices et opérateurs (CTS, CTBR, train des Services express régionaux métropolitains - SERM- SNCF,...). Le conseil du 23 mai a permis l'ajustement et la reconduction de plusieurs tarifications multimodales : les titres intégrés zonaux « Alsapass 24h » et « Alsapass groupe journée », ainsi que la création de titres transfrontaliers et multimodaux entre la France et l'Allemagne appelés « Europass ».

Le partenariat avec la profession agricole a été renouvelé avec l'adoption d'un plan d'actions pour la période 2025-2026. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg, à l'instar de la ville de Strasbourg, a reconduit le partenariat conclu avec Bio Grand Est (BGE) et la Chambre d'agriculture d'Alsace (CAA) en renforçant l'accompagnement des agriculteurs locaux en faveur des cultures nourricières et favorables à l'environnement.

Dans le cadre du Contrat de ville « Quartiers 2030 », le conseil a approuvé la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations le Parcours et Thémis ainsi que la seconde étape de soutien aux projets pour l'année 2025. Ce sont ainsi 31 projets qui seront soutenus pour un montant global de subventions de 112 400 €.

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste en faveur de l'émergence et du développement d'entreprises innovantes. Dans ce cadre, le conseil a approuvé le versement de subventions à 10 structures d'accompagnement et de promotion de l'innovation pour un montant total de 880 500 €.